

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2019

EXPÉRIMENTATION REVENU DE BASE - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Collard, Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Pajot et M. Chenu

ARTICLE 11

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi n'est pas sérieusement gagée .

En effet, même si le taux mentionné à l'article 200 A était porté à 100 % , il ne suffirait pas à financer une réforme sérieuse des allocations de base .